

INTRODUCTION

A l'époque du second Temple, le gouvernement grec, en Israël, interdit toute forme du culte juif et édicta des décrets afin de supprimer les pratiques religieuses et l'étude de la Torah. Le Talmud (Chabbath 21 b) raconte: "Lorsque les grecs pénétrèrent dans le Temple, ils rendirent impures toutes les huiles qui servaient à alimenter la Menorah (candélabre). Lorsque les Asmonéens vainquirent les grecs et pénétrèrent le 25 Kislev dans le Temple de Jérusalem, ils cherchèrent l'huile, mais ne trouvèrent qu'une seule fiole d'huile marquée du sceau du Cohen -Gadol (Grand Prêtre). Cette fiole contenait la quantité suffisante pour allumer le candélabre pendant un jour. Un miracle se produisit et elle brûla pendant huit jours. L'année suivante, ils fixèrent ces jours en fête, en prières de reconnaissance et de louanges." En souvenir de ce miracle, pendant huit jours, nous allumons chaque soir, devant les portes ou les fenêtres donnant sur la rue, les lumières de 'Hanoucah, afin de rendre public ce miracle. L'enseignement de 'Hanoucah est permanent : 'Hanoucah symbolise le combat historique du peuple juif pour sa survie spirituelle et son identité face aux autres courants de pensée, qui nous menacent. 'Hanoucah nous offre une leçon de courage d'une minorité luttant avec acharnement pour défendre ses propres valeurs. A chaque génération, il existe une petite fiole d'huile capable de raviver la flamme juive, que nous ne pouvons pas laisser éteindre, mais que nous devons réalimenter constamment par nos actes.

LE REGIME GRECO SYRIEN

בני יפת גומר ומגוג ומדי ויון ותובל ומשך ותירס. (בראשית י')

"Les enfants de Japhet, Gomer, Magog, Madai, YAVAN, Toubal, Méchec et Tiras". (Genèse 10)

Yavan, 4ème fils de Japhet, petit-fils de Noé était l'ancêtre de la nation grecque.

La royauté grecque domina le pays d'Israël, à l'époque d'Alexandre le Grand, roi de Grèce, le grand conquérant qui conquiert de nombreux pays, dont la Perse qui dominait jusqu'alors la terre d'Israël -Alexandre le Grand ne fit aucun mal aux juifs et eu en estime les Sages d'Israël.

Nos Sages, racontent dans le Talmud (Yoma 69) que le 25 Tévéth a été fixé comme jour de joie et a été appelé "jour du Mont Guerizim", car c'est en ce jour que les Samaritains tentèrent, avec l'accord d'Alexandre le Grand, de détruire le Temple de Jérusalem. Ils en informèrent le Grand-Prêtre Simon le Juste, qui revêtit les habits sacerdotaux et était accompagné de notables d'Israël, torches en main, ils se rendirent d'un côté de la montagne Guerizim, tandis que les Samaritains contournaient l'autre côté de la montagne durant toute la nuit.

A l'aube, Alexandre le Grand s'enquit de leur identité et on lui répondit "Ce sont des juifs qui se sont soulevés contre toi".

Quand il arriva à Antipatris le soleil se leva. Lorsqu'Alexandre vit Simon le Juste, il descendit de son char et se prosterna devant lui. Ses soldats manifestèrent leur étonnement : "comment un grand roi comme toi, peut-il se prosterner devant ce juif ?" Alexandre leur répondit: "C'est son image que je vois devant mes yeux au combat et c'est ceci qui me permet de vaincre."

www.bethalimoud.com



Alexandre demanda aux juifs pourquoi ils étaient venus ?
Ceux-ci répondirent: "Peut-on imaginer que le Temple où l'on prie pour toi et pour le maintien de ton règne, soit convoité par des étrangers qui veulent le détruire ?"

Alexandre leur demanda de qui il s'agissait: ils lui répondirent, "ce sont les Samaritains qui sont devant toi !"

Alexandre permit aux juifs d'en disposer; ceux-ci alors les trainèrent aux pieds de leurs chevaux jusqu'au mont Guerizim, qu'ils labourèrent et semèrent de mauvaises herbes, tout comme les Samaritains avaient eu l'intention de procéder à l'égard du Temple de Jérusalem, et ce jour devint un jour de fête.

A la mort d'Alexandre le Grand 3437(-323), ses Généraux se partagèrent son empire. Après les combats la terre d'Israël tomba sous la domination des Ptolémées, rois d'Egypte. Ensuite, les Séleucides avec à leur tête, Antiochus III roi de Syrie occupèrent la Terre Sainte. Après le court règne de Séleucus, fils d'Antiochus III, c'est le frère de ce dernier qui reprit le pouvoir sous le nom d'Antiochus IV nommé Epiphane.

Cet Antiochus se considérait comme le représentant de la culture grecque et se fixa comme objectif de la répandre dans tout son royaume. De nombreux juifs subirent l'influence de la civilisation grecque, contribuant à sa diffusion, et furent appelés pour cette raison "hellénisants", avec à leur tête 2 hellénisants notoires Jason et Ménélas, qui collaborèrent avec Antiochus et usurpèrent la prêtrise après en avoir évincé le grand-prêtre Yo'hanan.

"A cette époque, des hommes de mauvaise réputation, sortirent du sein d'Israël et incitèrent leurs frères à contracter une alliance avec les peuples voisins en alléguant que leur rupture avec ceux-ci, ne leur avait causé que des problèmes. La chose trouva un écho favorable aux yeux du peuple qui envoya des messagers au roi qui leur enjoint de suivre des coutumes non juives.

Les juifs construisirent une maison de jeux à Jérusalem, ne circoncirent plus leurs garçons, abandonnant l'alliance sacrée pour adhérer à des lois étrangères et faire du mal aux yeux de D'ieu."

(1er livre des Asmonéens)

Antiochus monta avec ses troupes contre Jérusalem. Il pénétra insolemment dans le Temple et en confisqua tous les trésors et objets sacrés, causant un grand deuil dans tous les foyers d'Israël. Les Juifs tentèrent de se révolter contre lui. Des milliers de juifs furent tués, beaucoup furent vendus comme esclaves. Antiochus créa des centres grecs dans la ville sainte, prenant de cruelles mesures à l'encontre de la religion juive, interdisant l'enseignement de la Torah et la pratique des commandements, en particulier la circoncision, le respect du Chabbat, et la sanctification du nouveau mois : l'autel divin fut profané par l'érection de statues et d'autels dédiés aux dieux grecs, l'offrande de porcs, vouant ainsi le Temple aux dieux grecs. "Ils déchirèrent les rouleaux de la loi en lambeaux et les livrèrent au feu, passant au fil de l'épée tous ceux qui étaient trouvés en possession d'un rouleau de la loi ou qui restaient fidèles à la parole divine, ceci sur ordre du roi. Les femmes qui faisaient circoncire leurs enfants étaient mises à mort, les nourrissons pendus et les circonciseurs passés au fil de l'épée. Beaucoup d'enfants d'Israël restèrent fidèles à la loi divine, préférant la mort à la souillure de leur âme et à la profanation de l'alliance divine, allant jusqu'au sacrifice suprême." (1er livre des Asmonéens)

C'est à cette époque que se situe l'histoire de 'Hanna et de ses sept fils qui préférèrent mourir en Kiddouch Hachem (pour la sanctification du nom de D'ieu) en se laissant tour à tour exécuter par Antiochus sous les yeux de leur mère qui les encouragea à souffrir le martyr plutôt que d'abjurer la foi de leurs pères et de renoncer à la Torah.

Jusqu'au sursaut du Grand-Prêtre Mattathias qui, avec-ses 5 fils déclarèrent la guerre aux grecs et aux hellénisants (-167) persécuteurs de la foi d'Israël, à partir de la montagne de Modine. Ceux qui craignaient D'ieu et étaient animés du désir de venger l'honneur du D'ieu d'Israël, entamèrent une guerre longue et dure, vainquirent les grecs et leurs partisans, rétablissant la foi d'Israël, en donnant un sérieux coup à la civilisation grecque, pour la gloire d'Israël.

LA DYNASTIE ASMONEENNE.

Simon le Juste, un des derniers membres de la Grande Assemblée, avait 3 fils, Chimi, 'Honyo et Yo'hanan.

Le plus jeune des fils, le grand-Prêtre Yo'hanan, fut élevé par le Tana Antigone, habitant de So'ho.

Son fils : Mattathias, l'Asmonéen.

Les 5 enfants de Mattathias : Chimeon, Yo'hanan, Yehouda, Jonathan, Eléazar.

Mattathias et ses 5 fils furent aussi appelés, les Maccabées, car leur étendard portait les lettres mem, kaf, beth et Youd, initiales des mots du verset :

מִי כַמֶּכָּה בְּאֵלִים י' (שמות טו)

"Qui est comme toi parmi les puissants, Eternel ?" (Exode 15)

Ils levèrent l'étendard de la révolte contre les grecs et contre le régime d'Antiochus, 212 ans après la construction du Second Temple en l'an 3621 de la création du monde (-140). Le grand-prêtre Yo'hanan avait aussi une fille, Judith, grâce à qui eu lieu un grand miracle.

Pendant l'encerclement de Jérusalem par l'armée syrienne, Judith s'infiltra dans leur camp. Pendant une grande réception

www.bethalimoud.com

que le général Holopherne organisa pour fêter sa prochaine victoire sur les Juifs, Judith enivra celui-ci de vin et de produits lactés.

Holopherne fut bientôt ivre et ensommeillé. Après avoir demandé à parler seul au général, elle le conduisit vers sa tente.

Peu après, il dormait profondément.

Elle profita de son sommeil, lui coupa la tête qu'elle emporta à Jérusalem pour l'exposer aux portes de la ville, provoquant ainsi la fuite de l'armée syrienne privée de son général.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE 'HANOUCAH?

Lorsque le peuple juif remporta la victoire sur ses ennemis, le 25 Kislev, il ne trouva, en pénétrant dans le Temple, qu'une seule fiole d'huile pure, non souillée, qui ne suffisait que pour l'allumage d'un seul jour. Aveo. cette unique fiole un miracle se produisit et on put néanmoins allumer les lumières du Temple pendant 8 jours, le temps nécessaire pour la préparation de la nouvelle huile.

C'est la raison pour laquelle les Sages de l'époque ont institué que les huit jours, qui débutent le 25 Kislev soient consacrés à la joie et à la louange et marqués en particulier par l'allumage de lumières aux portes des maisons, tous les soirs, pendant 8 jours, afin de publier le miracle.

Ces 8 jours portent le nom de 'Hanoucah, et il est interdit d'y jeûner et d'y prononcer un éloge funèbre, tout comme à Pourim.

L'allumage des lumières est une mitsva d'ordonnance rabbinique, tout comme la lecture du rouleau d'Esther à Pourim.

(Maimonide lois de 'Hanouca)

L'ORIGINE DU MOT 'HANOUCAH.

1. Le mot' Hanoucah signifie : "חננו" ('Hanou) ils se sont reposés "כ"ה" le 25ième jour du mois de Kislev.

2. La traduction du mot "Hanoucah" est aussi: "inauguration" du tabernacle qui a été réinauguré par les Asmonéens après sa profanation par les grecs-syriens.

AUTRE EVENEMENT SURVENUS LE 25 KISLEV :

Le 25 Kislev, jour du Sanctuaire.

- C'est le 25 Kislev que la construction du Tabernacle dans le désert fut achevée, à l'époque de Moïse.

LOIS DE 'HANOUCAH

LES PRINCIPALES MITSVOT DE 'HANOUCAH.

- Les prières de louange et de reconnaissance envers D'ieu.
- L'allumage dans tous les foyers juifs, chaque soir, des lumières de 'Hanoucah, pour faire la plus grande publicité au miracle.
- La récitation quotidienne du Hallel entier (psaumes de louange).



www.bethalimoud.com

- La mention du passage “**Al Hanissim**” dans la Chemonè Essré et le Birkat Hamazone.
- La suppression de tout jeûne et oraison funèbre pendant les huit jours de 'Hanoucah, qui sont voués à la joie.
- Les repas de fête accompagnés de piyoutim et de chants sont de mise, ainsi que la consommation de plats lactés (voir explication page 11).
- On multiplie les offrandes aux indigents.

LOIS RELATIVES A L'ALLUMAGE DES LUMIERES.

I. QUI DOIT ALLUMER LES LUMIERES DE 'HANOUCAH ?

1. La mitsva d'allumer les lumières incombe aux hommes comme aux femmes et aux enfants.
2. La mitsva essentielle consiste à allumer une série de lumières par foyer (chez les Sefardim).
3. Les Aschkenazim tiennent à allumer individuellement leur propre Menorah ; l'épouse est considérée exempte de la mitsva par les lumières allumées par son mari.
4. Un invité allume lui aussi dans sa chambre ou peut se tenir pour exempt en s'associant à l'allumage du maître de maison par une somme symbolique.
5. Si l'on a une chambre à l'hôtel, on y allumera la menorah avec les bénédictions.
6. Chacun aura à coeur de contribuer à la plus grande publicité du miracle, ainsi qu'à la sanctification publique du nom de D'ieu, par le plus grand soin apporté à l'allumage des lumières de 'Hanoucah. Même le pauvre doit emprunter ou vendre ses biens afin de pouvoir réaliser cette mitsva (une lumière au moins par nuit).

II. AVEC QUOI ALLUME-T-ON ?

1. Il est préférable d'utiliser de l'huile d'olive, le miracle s'étant produit grâce à celle-ci, ainsi que des mèches en coton qui produisent une belle flamme.

2. A défaut, on peut utiliser des huiles ou des bougies qui donnent une belle flamme, mais a posteriori toutes les huiles sont autorisées, ainsi que toutes les mèches, à condition que la flamme ne vacille pas.

3. L'on choisira un beau chandelier, une Menora, le miracle s'étant produit avec celle-ci.

4. Il n'est pas nécessaire de remplacer les mèches chaque soir, il est en effet permis de réutiliser le lendemain, l'huile qui reste, ainsi que les mèches ou bougies qui ont servi précédemment.

III. OU ALLUME.T.ON ?

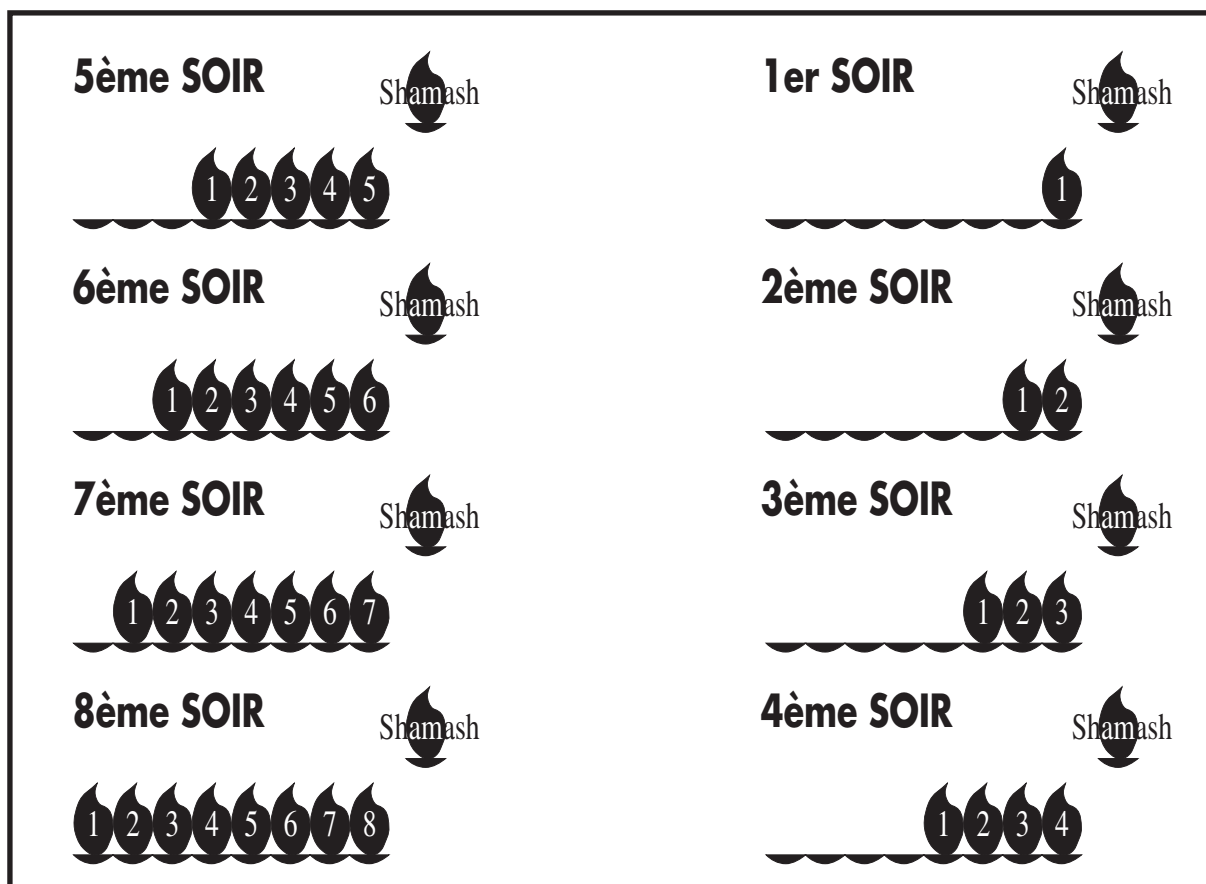
1. On place les lumières de 'Hanoucah à proximité de la porte d'entrée.

2. Pas plus bas que 25 centimètres du sol, ni plus haut que ± 10 mètres, sous peine d'invalider la mitsva.

L'on veillera, a priori, à les placer, à moins de 1 m du sol, afin qu'il y ait "publication du miracle" (Pirsoum Hanes).

3. La mezouzah étant située à droite, les lumières de 'Hanoucah seront placées à gauche de la porte, ainsi, au moment où l'on entre dans la maison et où l'on en sort, on se trouve entouré de mitsvoth.

4. Ceux qui habitent les étages supérieurs, ou craignent un incendie en laissant les lumières exposées à la porte de la maison, à l'extérieur, placeront ces lumières près d'une fenêtre fermée donnant sur la rue.



5. Ceux qui habitent des immeubles élevés, à plus de 10m. du sol, placeront les lumières à gauche de la porte donnant sur la salle de séjour.

6. A la synagogue, la Menorah se place près du mur méridional, en souvenir du candélabre du Temple de Jérusalem qui se trouvait à cet endroit.

IV. QUAND ALLUME-T-ON ?

1. Dès le début de la nuit, ou même immédiatement après le coucher du soleil, après la prière du soir (Arvith).

2. Si l'on n'a pas eu l'occasion d'allumer au début de la nuit, on pourra encore le faire tant qu'il y a des passants dans la rue. A la rigueur même toute la nuit jusqu'à l'aube, tant que la famille est encore éveillée. Sinon, il faudra allumer sans bénédictions.

3. Les lumières doivent brûler au moins une demi-heure ; l'on veillera à mettre, avant l'allumage, une quantité suffisante d'huile permettant aux lumières de continuer à brûler une demi-heure après la nuit.

4. Si les lumières se sont éteintes avant la demi-heure prescrite, il faudra les rallumer, sans bénédictions.

5. La demi-heure d'allumage passée, il est permis d'éteindre les lumières.

6. Si les lumières éteintes avant la demi-heure prescrite, n'ont pas été rallumées, l'on pourra néanmoins considérer que la mitsva a été réalisée (la mitsva essentielle consistant en effet à allumer les lumières).

7. Quand arrive le temps d'allumage, il est interdit de manger ou d'entreprendre tout travail, même l'étude de la torah, avant d'allumer.

8. A la synagogue, on allume entre Min'ha et Arvith.

V. VEILLE ET FIN DE CHABBATH.

1. La veille de Chabbath, on allume les lumières de 'Hanoucah AVANT les nérot de Chabbath (car on a l'usage d'accueillir le Chabbath par l'allumage des nérot Chabbath).



Il faudra mettre beaucoup d'huile ou allumer de grandes bougies de manière à ce qu'elles brûlent encore une demi-heure après l'apparition des étoiles.

2. L'on aura soin de placer les lumières de manière à éviter toute profanation du Chabbath.

3. A la fin de Chabbath, on allume après la Havdallah ou avant, selon les usages. A la Synagogue, on allume les lumières de 'Hanoucah avant la Havdallah.

4. L'on conseille de préparer, dès avant Chabbath, les mèches ou les bougies que l'on allumera à la fin de Chabbath, afin de ne pas retarder leur allumage.

VI. L'ORDRE DE L'ALLUMAGE ET L'EMPLACEMENT DES LUMIERES.

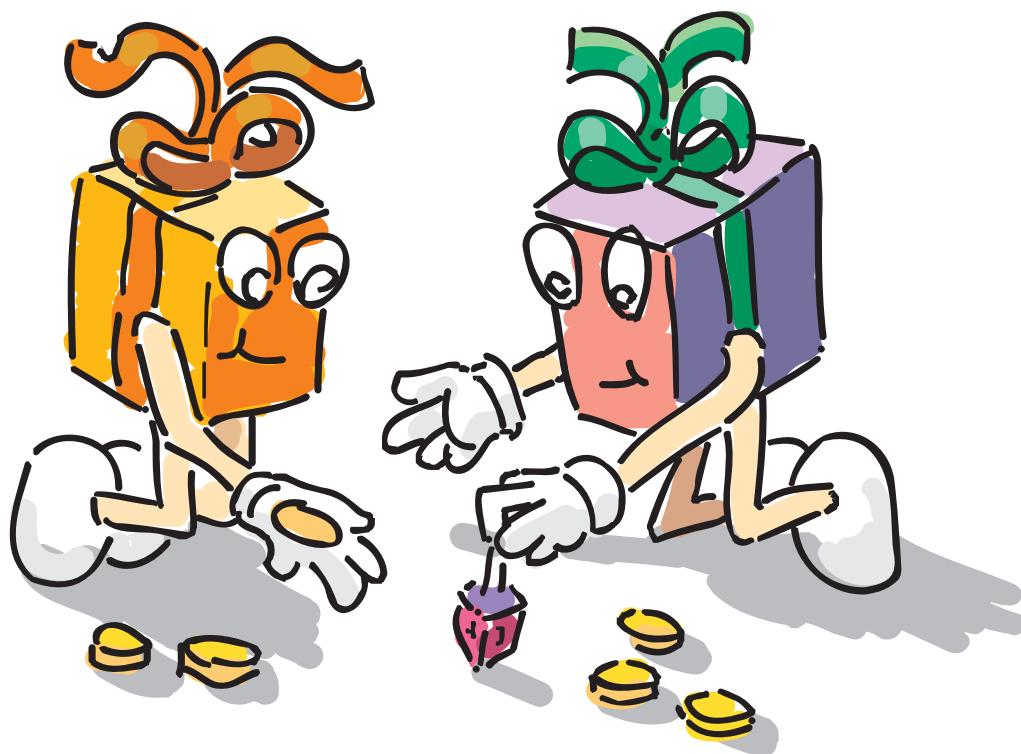
1. Le premier jour on allume une lumière à droite de la menora et chaque soir on ajoute encore une lumière à sa gauche de manière à atteindre, le huitième soir, huit lumières.

2. On commence toujours par allumer d'abord la nouvelle lumière, puis celle de la veille, en allant de gauche à droite.

3. La mitsva essentielle consistant à allumer au moins une lumière chaque soir, si l'on manque de mèches ou de bougies, l'on aura néanmoins réalisé la mitsva à travers l'allumage d'une seule lumière par nuit.

4. Il faudra placer les lumières sur le même plan (ni en cercle, ni les unes plus hautes que les autres).

5. L'on laissera un espace entre chacune d'entre elles, au moins la largeur d'un doigt, de manière à éviter qu'elles brûlent en flambeau, ainsi l'on n'utilisera pas de bougies à 2 mèches.



6. Une bougie supplémentaire appelée Chamach permettra l'allumage des autres bougies. Celui-ci a droit à un emplacement particulier, à l'extérieur de l'alignement des huit lumières de 'Hanoucah.

7. Les lumières seront d'abord placées, avant d'être allumées et ne seront plus déplacées.

VII. LES BENEDICTIONS.

1. Toute la famille se rassemble pour entendre les bénédictions et voir l'allumage des lumières.

2. La première nuit, on dit trois bénédictions :

בְּרוּךְ אַתָּא יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר
קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ לְהַדְלִיק נֵר שֶׁל חֲנֻכָּה.

www.bethalimoud.com

• **“Lehadlik nér chèl 'Hanoucah”** en louant l'Eternel qui nous a sanctifiés par Ses commandements et qui nous a ordonné d'allumer les lumières de 'Hanoucah.

• deuxième bénédiction

בְּרוּךְ אַתָּא יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, שְׁעָשָׂה
נִסִּים לְאַבוֹתֵינוּ בַּיָּמִים הָהֵם בְּזִמְנֵי הַזֶּה.

“chèassa nissim laavoténou bayamim hahém bazman haze”
qui a fait des miracles pour nos ancêtres à cette époque-là, en ces temps-ci.

• enfin.

אַתָּא יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם,
שֶׁהַחַיֵּינוּ וְקִיָּמְנוּ וְהִגִּיעָנוּ לְזִמְנֵי הַזֶּה.

“chéhé'heyanou vekiyemanou vehiguiyanou lazman hazé” qui nous a fait vivre, nous a maintenus, et nous a fait parvenir à cette époque-ci .

Les autres nuits, on ne dit plus la bénédiction de Chéhé'héyanou.

3. Si la bénédiction de Chéhé'heyanou a été omise la 1ère nuit, on pourra la réciter le lendemain.

4. Les bénédictions doivent être récitées avant l'allumage des lumières. Elles peuvent cependant être encore récitées tant qu'il reste une lumière à allumer. Si tout a déjà été allumé, l'on ne dira que la bénédiction de chèassa nissim (et la 1ère nuit aussi celle de chéhé'héyanou, mais non plus celle de Lehadlik).

5. Après l'allumage de la première lumière, l'on récite "Hanérot Hallalou" tout en allumant les autres lumières.

6. Si l'on est dans l'impossibilité d'allumer, l'on dir'a la bénédiction de "Chèassa nissim" en regardant des lumières de 'Hanoucah (et la 1ère nuit, l'on ajoutera également celle de Chéhé'Héyanou).

7. L'allumage des lumières de 'Hanoucah à la synagogue ne dispense pas de l'allumage de ces lumières chez soi, avec les bénédictions.

Dans le texte de la 1ère bénédiction on dit :

“Qui nous a sanctifiés par ses commandements et nous à ordonné d'allumer la lumière de 'Hanoucah”.

Où cette injonction est-elle mentionnée ?

(Comment peut-on parler d'un ordre divin pour un commandement qui est post-biblique et nous à été imposé par les rabbins ?

Dans la Torah : **“D'après l'enseignement qu'ils te donneront... tu agiras. Tu ne t'écarteras de leurs paroles ni à droite ni à gauche”.** (Deutéronome 17)

La bénédiction a ainsi le sens suivant: qui nous à sanctifiés par ses commandements par lesquels il nous àline ordonné d'écouter les rabbins qui nous ont ordonné d'allumer la lumière de 'Hanoucah. Il s'agit ici du respect de l'autorité rabbinique qui est exigé par la Torah elle-même.

Donc chaque loi instituée par les rabbins est considérée et doit être appliquée comme un commandement divin prescrit par la Torah.

PAROLES DE NOS SAGES A PROPOS DE 'HANOUCAH.

- **“Car la mitsva est un flambeau et la Torah une lumière”** (proverbes 6). Par la lumière de la mitsva (à 'Hanoucah), on peut mériter la lumière de la Torah (Traité Chabbat}.

- **“A nos portes se montrent les plus beaux fruits”** (cantique des cantiques 7), il s'agit ici de la mitsva de la lumière de 'Hi:inoucah que l'on doit allumer à la porte de sa maison, la menorah à gauche et la Mezouza à droite, le maître de maison, vêtu de son beau Talith, passant ainsi entre les 2. (Cheélot de Rav Achaï Gaon).

- Les sacrifices n'ont eu cours qu'au temps du Temple, tandis que les lumières brilleront toujours (Midrach Tan'houma).

- Antiochus confia à ses soldats: les juifs tiennent à une mitsva, supprimez-la et ils seront perdus. De quelle mitsva s'agit-il ?

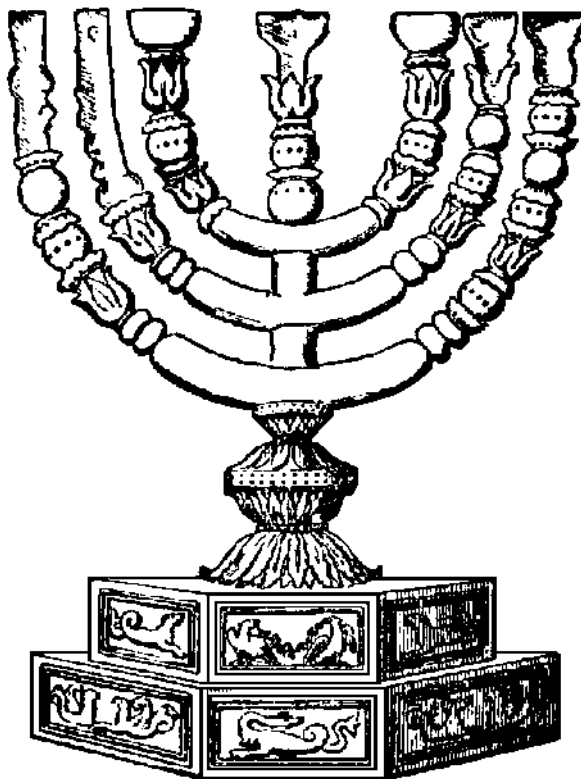
www.bethalimoud.com

de l'allumage de la Menorah dans le temple dont le verset dit : "afin de faire s'élever la lumière perpétuelle". Tant qu'ils l'allumeront, ils seront préservés. Ceux-ci se levèrent et souillèrent toutes les huiles. (Midrach 'Hanoucah)

- Pourquoi récite-t-on le Hallel à 'Hanoucah, mais pas à Pourim ? Parce qu'on ne célèbre que la chute de la royauté ; or la royauté d'Assuérus était encore établie, tandis que l'élimination de l'empire grec par le Saint-Béni-Soit-11 fut l'occasion pour Israël d'adresser un éloge et un hymne à D'ieu.

Dans le passé, nous étions esclaves du Pharaon, assujettis aux grecs, mais maintenant nous sommes les serviteurs du Saint-Béni-Soit-II ! Louez-le, serviteurs de D'ieu.

- Rabbi 'Hanina énonce: C'est le 25 Kislev que la construction du sanctuaire fut achevée, mais le Saint-Béni-Soit-11 a préféré différer son inauguration au mois de Nissan (mois de la naissance des patriarches) ; cependant, le Saint-Béni-Soit-II, ne voulant pas évincer le mois de Kislev, l'a réhabilité à l'époque du Second Temple, pendant le règne des 'Hasmonéens. (Psikta)



POURQUOI HUIT JOURS DE 'HANOUCAH ?

Le récit du miracle de 'Hanoucah tel qu'il est relaté au traité de Chabbat 21b (voir introduction) soulève une question : Puisque la fiole d'huile trouvée au Temple contenait déjà de quoi allumer au moins 1 jour, le miracle n'a donc été que de 7 jours, alors pourquoi fêter 'Hanoucah pendant huit jours ?

Nos maîtres proposent plusieurs réponses :

1. Une fois l'huile versée dans le candélabre, la fiole d'huile est restée aussi pleine qu'avant, manifestant ainsi la réalité du miracle dès le 1er jour. (Beth Yossef)

2. 7 jours ont été fixés pour le miracle de la fiole d'huile, tandis que le 1er jour a été institué pour le miracle de la victoire.

('Hayé Adam)

3. Les greco-syriens ont rendu impossible la mitsva de la circoncision (Mila) qui a lieu le 8ème jour (de la naissance), c'est pourquoi nos Maîtres ont ajouté un 8ème jour, afin de célébrer notre victoire sur les Grecs, victoire qui a permis de pratiquer à nouveau la circoncision.

4. L'objectif des Grecs était d'extirper d'Israël 1[1]. conviction que le Saint-Béni-Soit-Il exerce Sa providence sur le monde, pour la croyance en un monde régi par le déterminisme naturel, croyance qui commençait à emporter l'adhésion de nombreux juifs ; La manifestation surnaturelle du miracle de la fiole d'huile a permis à tous de constater que l'univers est régi par la Providence du Saint-Béni-Soit-Il, et que tous les événements naturels et habituels participent totalement de la volonté divine, permettant ainsi à Israël de comprendre que la nature relève aussi du miracle.

C'est la raison pour laquelle nos Maîtres ont fixé 8 jours pour le miracle de la fiole d'huile, 7 jours pour le miracle surnaturel et 1 jour pour la victoire de la reconnaissance du miracle dans la nature. (Sefer Hatodaah)

LES USAGES DE 'HANOUCAH.

- Les femmes s'abstiennent de travailler au moment où les lumières de 'Hanoucah sont allumées, en souvenir du miracle qui s'est produit grâce à une femme, Judith, fille du Grand-Prêtre Yo'hanan.
- Dans certains endroits, les hommes s'abstiennent également de travailler pendant que les lumières de 'Hanoucah brûlent, afin de ne pas utiliser les lumières de 'Hanoucah pour un travail profane mais aussi parce que le mot 'Hanoucah signifie : ils se sont reposés le 25 Kislev de leurs ennemis. (voir p. 14).
- La consommation de laitages à 'Hanoucah en souvenir des plats lactés que Judith servit à Holopherne.
- La consommation de pâtisseries à l'huile, en souvenir du miracle de la fiole d'huile (souvganiot).
- La traditionnelle toupie de ' Hanoucah (dreidel ou trendel) sur laquelle sont gravées les lettres noun, guimel, hé et chin, initiales de : Nès Gadol Haya Chame (un grand miracle a eu lieu là-bas [en Israël]) à laquelle les enfants jouent. Ceci afin d'éduquer les enfants à se souvenir du miracle, même à travers le jeu.
- L'allumage des lumières de 'Hanoucah chaque soir, solennellement, dans les synagogues, à l'intention des personnes de passage qui n'ont pas la possibilité d'allumer chez eux, la synagogue constituant un micro- Temple, dans lequel Temple s'est produit le miracle.



LA LECTURE DE LA TORAH A 'HANOUCAH.

Pour lecture quotidienne de la Torah, l'on a choisi la Sidra de Nasso (Nombres 7) relative aux sacrifices apportés par les dirigeants des douze tribus lors de l'inauguration du Tabernacle qui eu lieu le 25 Kislev (voir p. 13).

וַיָּבִיאוּ אֶת קַרְבָּנָם לִפְנֵי ה' שֵׁשׁ עֶגְלוֹת וְשְׁנַיִם עָשָׂר בָּקָר (במדבר ז).

“Ils apportèrent leurs sacrifices à D'ieu, six voitures-litières et douze bêtes à cornes, une voiture par deux dirigeants...”. (Nombres 7)

6 voitures-litières en parallèle avec :

- les 6 jours de la création du monde
- les 6 divisions de la Michna
- les 6 matriarches (Sarah, Rébecca, Rachel, Léa, Bilha et Zilpa).

12 bêtes à cornes en parallèle avec :

- les 12 tribus d'Israël
- les 12 mois de l'année (Psikta)

HANOUCAH ET POURIM.

A Pourim, l'accent est davantage mis sur le côté matériel des choses (festin, réjouissances matérielles), parce que c'est extermination physique de tous les juifs qui était recherchée, c'est à un véritable génocide que l'on s'apprêtait; alors qu'à 'Hanoucah, les mesures prises à l'encontre du peuple juif visaient essentiellement la spiritualité, l'assimilation des juifs par leur hellénisation, c'est la lumière de la vie juive que les Grecs voulaient éteindre définitivement, c'est pourquoi ni festins, ni réjouissances matérielles à 'Hanoucah, mais allumage des lumières.

TOUPIE ET CRECELLE.

L'on tient la toupie de 'Hanoucah par le haut, parce que le miracle de 'Hanoucah a préservé la partie supérieure de l'homme, sa spiritualité.

L'on agite la crécelle de Pourim par le bas, parce que le miracle de Pourim a préservé la partie inférieure de l'homme, son existence physique.

L'HUILE D'OLIVE.

“De l'huile d'olive pure, pressée pour l'éclairage afin de permettre à la lumière perpétuelle (du candélabre) de s'élever”.

(Lévitique 27)

En général, on utilise l'huile de seconde qualité pour l'éclairage et l'on réserve la meilleure à l'assaisonnement des plats, mais au Temple on procédait différemment, en destinant l'huile d'olive pure à l'éclairage. (Yalkout)

“De l'huile d'olive pure” : Et pourquoi pas de l'huile d'amande douce ou de poisson ou encore d'autres huiles ?

Si l'on privilégiait l'huile d'olive, c'est parce que l'olive symbolise la lumière que l'homme apporte au monde: La colombe vint vers lui à l'approche du soir, une feuille d'olivier dans son bec.

(Genèse 8) -(Midrach Tan'houma)

LE PEUPLE JUIF ET L'OLIVIER.

- L'olivier a un feuillage persistant qui dure tant en été qu'en hiver, le peuple juif existera de toute éternité, aussi bien dans ce monde-ci que dans le monde futur.

- De même que l'on n'obtient l'huile qu'après pression, le peuple juif a besoin d'épreuves pour revenir vers D'ieu. (Traité Mena'hot)

-Tous les liquides, excepté l'huile, sont miscibles, le peuple juif ne s'assimile, ni ne se mélange aux autres nations. (Midrach Rabba)